



Factsheet

Saisie des prestations accomplies par des bénévoles

Chaque engagement effectué par des bénévoles dans le cadre d'une activité au sein de la paroisse compte. La paroisse doit le saisir dans une base de données prévue à cet effet.

A partir de 2019, le canton de Berne a notamment aussi modifié le financement des Eglises nationales dans la loi sur les Eglises nationales. Le canton attache donc une grande importance aux prestations d'intérêt général fournies par l'Eglise. Les prestations accomplies par les bénévoles en font partie. En saisissant les prestations accomplies par des bénévoles, chacun peut contribuer à assurer la poursuite de ce financement. La saisie se fait durant toute une année selon l'attribution convenue, et

la personne responsable dans la paroisse la fait parvenir une fois par année aux services généraux de l'Eglise.

Définition du travail bénévole: Le travail bénévole englobe l'ensemble des engagements exercés à titre bénévole et honorifique, c'est-à-dire toute forme d'engagement non rémunéré au sein de la paroisse (en dehors de son propre noyau familial). L'engagement bénévole complète et enrichit le travail rémunéré sans lui faire concurrence.

Les indications suivantes sont nécessaires à la saisie:

Gérer les offres

Nom de l'offre

Attribution de l'offre à une rubrique prévue à cet effet

Nombre total de bénévoles qui se sont engagés dans la paroisse

Saisir les engagements accomplis dans le cadre de l'offre

Description de l'engagement / de l'activité

Attribution à une catégorie de temps d'engagement prévue à cet effet

Nombre de bénévoles qui ont été impliqués dans cet engagement / cette activité

Catégories de temps

< 3

Catégorie I

Engagement d'une durée allant jusqu'à 3 h

3 – 6

Catégorie II

Engagement d'une durée de 3 à 6 h

> 6

Catégorie IIIa

Engagement d'une journée en **tant que responsable**

> 6

Catégorie IIIb

Engagement d'une journée en **tant qu'auxiliaire**

10 points importants pour réussir la saisie

1. Compétences

La **personne responsable de l'ensemble de la saisie** dans la paroisse dispose de toutes les informations nécessaires et des droits d'accès à la base de données. Les **personnes responsables des offres** saisissent les engagements et activités liés à chaque offre et mettent leurs chiffres à disposition de la personne responsable de l'ensemble de la saisie.

2. Flux d'informations

Garantir un flux d'informations réciproque régulier entre la personne responsable de l'ensemble de la saisie et les personnes responsables des offres.

3. Changement de poste

Lors d'un changement de poste, ne pas oublier de régler la transmission et l'introduction en matière de saisie des prestations bénévoles.

4. Régularité

Saisir régulièrement les engagements en cours d'année, par exemple une fois par mois ou directement après l'événement ou l'engagement.

5. Attribution à la rubrique adéquate

Il est essentiel de distinguer clairement les prestations d'intérêt général (activités dans les domaines de la formation, du social et de la culture) des engagements dans le domaine du culte.

6. Nombre d'engagements

Saisir le nombre d'engagements dans les catégories de temps correspondantes et non le nombre d'heures. La base de données convertit automatiquement le nombre d'engagements en heures.

7. Travaux individuels de préparation et de suivi

L'engagement proprement dit comprend le temps effectif sur place ou dans le groupe (dès deux personnes). Les travaux individuels de préparation et de suivi sont pris en compte dans la clé de conversion de la base de données.

8. Report dans la base de données

Si des données provenant d'un formulaire Excel ou d'une saisie manuscrite sont reportées dans la base de données, il faut vérifier si le nombre d'engagements a déjà été multiplié par le nombre de personnes. Si c'est le cas, le nombre total dans la base de données ne doit être attribué qu'à une seule personne.

9. Fonction honorifique

Dans la rubrique «Activités exercées à titre honorifique» sont saisies les activités stratégiques exercées dans le cadre de leur fonction par les membres élus d'une autorité (p. ex. conseiller de paroisse, membre d'une commission), lorsque moins de 2'300 francs d'indemnité sont payés par an (jetons de présence et frais forfaitaires). Les engagements qui se situent sur un plan opérationnel sont saisis comme prestations bénévoles dans la rubrique appropriée de l'offre concernée.

10. Plus amples informations et exemples

<https://www.refbejuso.ch/fr/activites/benevolat/saisie-des-prestations-accomplies-par-des-benevoles/>



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Reformierte Kirchen Bern-Jura-Solothurn
Altenbergstrasse 66 | 3013 Bern | www.refbejuso.ch

Encore besoin d'aide?

Ne vous découragez pas, n'hésitez pas à demander directement: à la personne responsable dans la paroisse ou aux services généraux de l'Eglise: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure
Sonja Bossart
031 340 25 11, sonja.bossart@refbejuso.ch